

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA DEUXIEME TRANCHE DE L'EMPRUNT NATIONAL 2021

Autorisation : Décret n° 2021-418 du 08 Juin 2021

Dénomination de l'emprunt : EMPRUNT NATIONAL 2021

Montant : Le montant de la 2^{ème} tranche du présent Emprunt est fixé à **400 millions de dinars** susceptible d'être porté à **500 millions de dinars** aux conditions ci-après :

- **Catégorie A** : 5 ans dont 3 années de grâce à taux fixe 8,70% brut l'an.
- **Catégorie B** : 5 ans, in fine, à taux fixe 8,80% brut l'an.
- **Catégorie C** : 7 ans dont 5 années de grâce à taux fixe 8,90% brut l'an.

La catégorie A est réservée aux personnes physiques.

But de l'émission : Mobilisation de ressources internes pour le financement d'une partie des besoins du budget de l'Etat de l'année 2021 conformément à la loi des finances 2021.

Période de souscription : Les souscriptions à l'Emprunt seront ouvertes le **18/08/2021** et clôturées le **24/08/2021**. Elles peuvent être clôturées par anticipation, une fois Tunisie Clearing aurait avisé de la souscription du montant de **500 millions de dinars**, ou prorogées à une nouvelle date sur une décision du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'appui à l'Investissement.

Le jour de la clôture des souscriptions et en cas de dépassement du plafond susmentionné, la date et l'heure de la réception des ordres de suivi des souscriptions par Tunisie Clearing seront prises en compte dans la décision de l'allocation des souscriptions en appliquant la règle : premier arrivé/premier servi

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à l'Emprunt et les versements seront reçus aux guichets de **toutes les banques et des intermédiaires en bourse**.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair et payables intégralement à la souscription, soit 10 dinars par obligation pour la catégorie **A**, 100 dinars par obligation pour la catégorie **B** et 1000 dinars pour la catégorie **C**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 10 dinars par obligation pour la catégorie **A**, 100 dinars par obligation pour la catégorie **B** et 1000 dinars par obligation pour la catégorie **C**.

Date de règlement des souscriptions pour le compte du Trésor : Les règlements au trésor sont effectués à **J+2** jours ouvrables de la date de clôture des souscriptions.

Les modalités pratiques de l'opération dont notamment la date de l'arrêtée de la situation et la date de règlement-livraison seront précisées par voie d'avis de Tunisie Clearing qui se charge par ailleurs de régler aux banques et aux intermédiaires en bourse une commission de placement calculée sur le montant collecté par chaque placeur et qui va être allouée comme suit :

- Le placeur faisant partie du syndicat de placement et ayant honoré sa prise ferme sera rémunéré à **0,8%**.
- Celui qui ne fait pas partie du syndicat percevra une rémunération qui s'élève à **0,5%**.
- Tout intermédiaire en bourse ou banque faisant partie du syndicat et n'ayant pas respecté sa prise ferme ne recevra que **0,3%** comme taux de commission de placement.

Date de jouissance en intérêts¹ : Les obligations souscrites dans le cadre du présent Emprunt porteront jouissance en intérêts à partir de la date de leur règlement au Trésor.

Taux d'intérêt¹ : Les obligations du présent Emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix des souscripteurs:

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans :** Amortissement constant à partir de la quatrième année au taux de 8,7% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.
- **Catégorie B d'une durée de 5 ans :** In fine au taux de 8,8% brut l'an calculé sur la valeur nominale.
- **Catégorie C d'une durée de 7 ans :** Amortissement constant à partir de la sixième année au taux de 8,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts¹ : Les intérêts seront payés à terme échu chaque année à la même date de règlement fixée après la clôture de l'émission.

¹Hors la formule emprunt sans intérêts (القرض الحسن).

L'emprunt sans intérêts (القرض الحسن) ne produit pas des intérêts.

Amortissement et remboursement :

- Les obligations de la catégorie **A** seront amortissables et remboursables annuellement à partir de la quatrième année à raison de 5 dinars par obligation, soit le un demi de la valeur nominale.
- Les obligations de la catégorie **B** seront remboursables in fine après 5 ans.
- Les obligations de la catégorie **C** seront amortissables et remboursables annuellement à partir de la sixième année à raison de 500 dinars par obligation, soit le un demi de la valeur nominale.

Paiement¹ : Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu chaque année à la même date de règlement fixée après la clôture des souscriptions.

Les paiements des intérêts et le remboursement du capital seront effectués auprès des banques et des intermédiaires en bourse à travers Tunisie Clearing.

Négociation des obligations : Les obligations seront négociées après émission et clôture, dans les mêmes conditions que les Bons du Trésor soit via la BVMT ou de gré à gré.

Participation des non-résidents : Les tunisiens non-résidents peuvent souscrire et acquérir les titres de l'Emprunt obligataire national en dinar, par débit de leurs comptes étrangers ouverts chez les banques en devise ou en dinar convertible ou par virement bancaire de l'étranger. Les détenteurs de ces titres peuvent transférer le principal et les intérêts y afférents selon la réglementation des changes en vigueur et notamment l'utilisation de la fiche d'investissement lors de la souscription.

Participation des étrangers : Les étrangers peuvent participer et souscrire à cet emprunt. Leur participation rentre dans la limite de l'enveloppe semestrielle autorisée sur les BTA.

Bulletin de souscription : selon le texte en annexe.